Lafeuillade-en-Vézie

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site $\underline{www.services.eaufrance.fr}$, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Carac	etérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	4
	1.5.	Volumes facturés	
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	12
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	
	1.10.	2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	12
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	13
	2.1.	Modalités de tarification	13
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	14
	2.3.	Recettes	
3.		ateurs de performance	
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)Erreur! Signet non d	
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	
4.	Finar	acement des investissements	
	4.1.	Montants financiers	27
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
		ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	27
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a	
	cours du	dernier exercice	
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	28
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	28
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	29

1. Caractérisation technique du service

1.1.Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau	☑ communal
	☐ intercommunal

- Nom de la collectivité : Lafeuillade-en-Vézie
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Collecte	\square	
	Transport		
	Dépollution	\square	
	Contrôle de raccordement		
	Elimination des boues produites		
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		
Territoire desservi (communes adh Vézie	érentes au service, secteurs et hameaux d	lesservis, e	tc.) : Lafeuillade-en-
Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non	

X Oui, date d'approbation*: 08/2012

Oui

Non

1.2. Mode de gestion du service



Existence d'un zonage

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

^{*} Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 510 habitants au 31/12/2024 (500 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 276 abonnés au 31/12/2024 (268 au 31/12/2023).

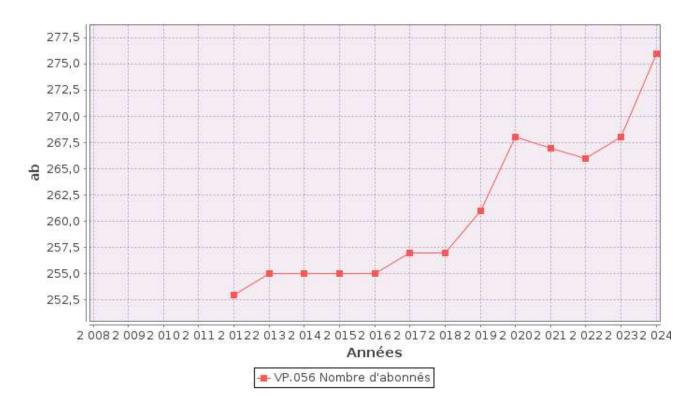
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Lafeuillade-en-Vézie					
Total	268			276	3%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 298.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 31,36 abonnés/km) au 31/12/2024. (30,45 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,85 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,87 habitants/abonné au 31/12/2023).

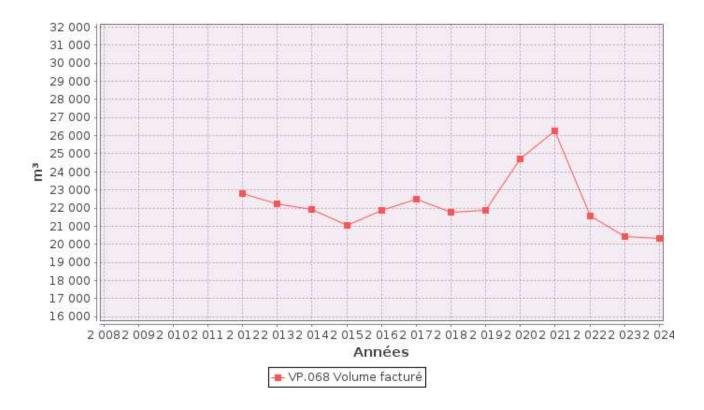


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	20 426	20 350	-0,4%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2024 (0 au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseauxde collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 5,7 km de réseau unitaire hors branchements,
- 3,1 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 8,8 km (8,8 km au 31/12/2023).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1: Station d'épuration Bourg Sud Code Sandre de la station : 0515090V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagu	Lagunage naturel						
Date de mise en	n service			1988	1988						
Commune d'in	plantation			Lafe	uillade-	en-Vézie (1	5090)				
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		176							
Nombre d'abor	més raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j								
Prescriptions	de rejet										
		Auto	orisation e	n date du							
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du							
		Type de	milieu réc	epteur	Eau	douce de s	surface				
Milieu récep	oteur du rejet		milieu réc	_	Pue	Puech Redon ou Cances					
Polluant	autorisé	Concentration au point de			:	et / ou			Rendement (%)		
		rejet (mg/l)				et / ou			Rendement (70)		
DB	SO ₅					et		ou			
DO	CO					et		ou			
M	ES					et		ou			
NO	GL					et		ou			
N	ГК					et		ou			
p.	Н					et		ou			
NI	$\overline{{\rm H_4}^+}$					et		ou			
P	Pt					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
Charges rejetées par l'ouvrage			rmité du	reiet en	concentrat	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DE		ı	CO	1	ES	ı	GL	1	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
06/2024	OUI			96,30	71	33	67			2,80	60

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique (2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration Bourg Nord Code Sandre de la station : 0515090V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtre	Filtres plantés de roseaux						
Date de mise en	n service			2018	i I						
Commune d'in	nplantation			Lafe	uillade-en	-Vézie (1	5090)				
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		350							
Nombre d'abor	més raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m ³ /j								
Prescriptions	de rejet										
G	. ,	Auto	orisation e	n date du	•••						
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du							
2 5111		Type de	milieu réc	epteur	Eau d	ouce de s	urface				
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ruiss	eau de Ro	ques				
Polluant	autorisé	Concentration au point drejet (mg/l)			;	et / ou			Rendement (%)		
DE	$8O_5$				et ou		ou				
DO	CO					et		ou			
M	ES					et		ou			
NO	GL					et		ou			
N	ГК					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	${ m H_4}^+$					et		ou			
F	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	$3O_5$	DO	CO	M	ES	No	GL	F	P t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/2024	OUI	7	97	79,40	82	11	93			3,95	37

STEU N°3 : Station d'épuration ZA Les Camps Code Sandre de la station : 0515090V003

Caractéristiqu	es générales										
				Filtre	Filtre à sable						
Date de mise er	`			2001							
Commune d'in	plantation			Lafe	uillade-er	-Vézie (1	5090)				
Lieu-dit											
Capacité nomir	ale STEU en E	H ⁽¹⁾		100							
Nombre d'abor	més raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j								
Prescriptions of	le rejet										
_		Auto	orisation e	n date du							
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du							
		Type de	milieu réc	epteur	Eau c	louce de s	urface				
Milieu récep	teur du rejet		milieu réc	_							
Polluant	autorisé	Concentration au point de			et / ou				Rendement (%)		
		rejet (mg/l)									
DB	SO ₅				L	et		ou			
DO	CO					et		ou			
M	ES					et		ou			
NO	GL					et		ou			
N	ΓK					et		ou			
p.	<u></u> Н				et Ou						
NF	${ m H_4}^+$				Г	et		ou			
F	't					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvrag	e Pe			_	_					
Charges rejetées par l'ouvrage Conform			rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DE			CO	ı	ES	1	GL	I .	' t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/24	OUI	2	98	22,60	92	6,70	85			2,47	63
			ı								

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration Bourg Sud (Code Sandre : 0515090V002)		
Station d'épuration Bourg Nord (Code Sandre : 0515090V001)		
Station d'épuration ZA Les Camps (Code Sandre : 0515090V003)		
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration Bourg Sud (Code Sandre : 0515090V002)	0	0
Station d'épuration Bourg Nord (Code Sandre : 0515090V001)	0	0
Station d'épuration ZA Les Camps (Code Sandre : 0515090V003)	0	7
Total des boues évacuées	0	7

2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service:	Coût réel sur devis	Coût réel sur devis
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
	Part de la colle	ctivité	
Part fixe (€	HT/an)	7.77	
	Abonnement (1)	20 €	30 €
Part proport	tionnelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	1,3 €/m³	1,46 €/m³
Autre :		€	€
	Taxes et redev	ances	
Taxes		_	
	Taux de TVA (2)	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	€/m³
	VNF rejet:	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	0 €/m³	0,105 €/m³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 09/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- ➤ Délibération du 09/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du __/_/ effective à compter du __/_/ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- ➤ Délibération du __/__/ effective à compter du __/_/ fixant la participation aux frais de branchement.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

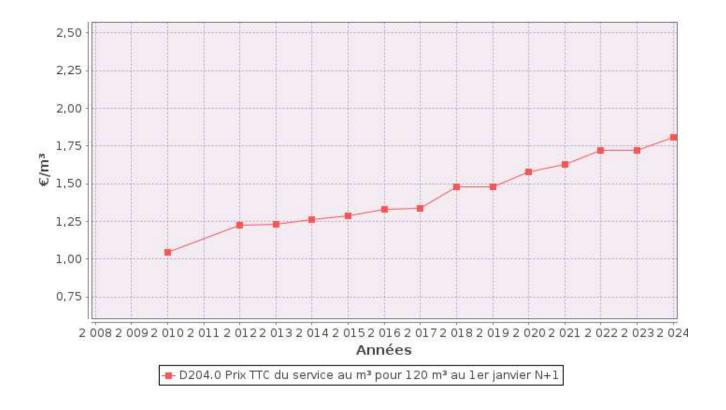
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	20,00	30,00	50%		
Part proportionnelle	156,00	175,20	12,3%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	176,00	205,20	16,6%		
Part du délégataire <i>(en ce</i>	as de délégation de serv	vice public)			
Part fixe annuelle					
Part proportionnelle			%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%		
Taxes	et redevances				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00		%		
VNF Rejet :	0,00	0,00	%		
Autre :	0,00	0,00	%		
TVA			%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	12,60	-58%		
Total	206,00	217,80	5,7%		
Prix TTC au m ³	1,72	1,81	5,2%		

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m³	Prix au 01/01/2025 en €/m³
Lafeuillade-en-Vézie		

La facturation est effectuée avec une fr	équence	:
--	---------	---

□ annuelle
X semestrielle
□ trimestrielle
□ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayan	t évolué depuis l'exercice	e précédent, les élémen	ts explicatifs	(financement de
travaux, remboursement de dettes,	, augmentation du coût de	es fournitures, etc.) son	t les suivants	•



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	31 940	31 932	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	5 390	5 087	
Total autres recettes			
Total des recettes	37 046	37 019	- 0,07%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 37 019 € (37 046 au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 92,62% des 298 abonnés potentiels (95,37% pour 2023).

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autreséléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A: PLAN DES RESEAUX (15 points) VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionmant la localisation des pourrages amnexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les ronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et le la précision des informations cartographiques VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, cou i: 10 points non : 0 point on			•	
(15 points) WP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des purrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux vec mention, pour tous les ronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et le la précision des informations cartographiques VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux entitionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, enfoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements electromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des aux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou finventaire des réseaux (f) VP.250 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, lésobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau V		nombre de points	Valeur	points potentiels
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des purrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les noints d'autosurveillance du réseau VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux la mise à jour est considérée comme effectuée) PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les ronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux moins ont été obtenus en partie A et B) VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements electromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des aux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou finventaire des réseaux (**) VP.260 - Localisation du réseau assorti d'un document de suivi non : 0 point non	PARTIE A : PLAN DES RESEA	UX		
Diverges annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les oonts d'autosurveillance du réseau VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations ron : 0 point oui : 5 points remouvellement de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations ron : 0 point oui : 5 points remouvellement, de versoire d'un inventaire des réseaux ave mention, pour tous les ronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et le la précision des informations cartographiques (VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'enventaire des réseaux mentionne l'altimétrie (VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) (VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) (VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points sous conditions (7) (7) (7) (7) (7) (7) (7) (7) (7) (7)				
NP.251 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.252 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de s'éseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements electromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des aux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou finiventaire des réseaux (b) points non: 0 point non:		oui · 10 noints		
Normal autosulverlance du l'escau moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est non : 0 point oui : 5 points non : 0 point oui : 5 points oui : 6 points oui : 6 points oui : 6 points oui : 6 points oui : 7 point oui : 7 points oui : 7 point oui : 7 points oui : 7 points oui : 7 points oui : 7 point oui : 7 points oui			Oui	10
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est non: 0 point 0		non : o point		
PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les cronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux WP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, cefoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements electromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des point des reseaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée non: 0 point VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon de réseau VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon de réseau verige de collècte et de transport des non: 0 point VP.259 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, lésobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.260 - Localisation de sinterventions et travaux réalisés (curage curatif, lésobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau vo				
PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les ronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et le la précision des informations cartographiques VP.253 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux vec mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, non : 0 point 0ui 10 points non			Oui	5
PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les ronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et le la précision des informations cartographiques VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, enfoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements flectromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des seaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée vomme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou piny point non : 0 point on 0 0 0 0 10 0 10 0 10 0 10 0 10 0 10		non : 0 point	0 4.7	
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les roronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et le la précision des informations cartographiques VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points sous conditions (7) point sous point sous conditions (7) que l'experie (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points goult l'experie (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, non : 0 point on : 0 point vP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements electromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des aux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée oui : 10 points non : 0 point vinventaire des réseaux (9) VP.250 - Nombre de branchements de chaque tronçon de réseau exitant sur les ouvre d'un programme pluriannuel vinventaire des réseaux (9) VP.250 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, dé	considérée comme effectuée)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les ronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose 0 dà 15 points sous conditions (2) ponts qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, encitonne l'altimétrie vP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements electromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des caux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) vP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou vP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou vP.250 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau vive conditions (2) vive vive d'un programme pluriannuel virispection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent vP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	EAUX		
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et le la précision des informations cartographiques VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements electromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou (vP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	été obtenue pour la pa	rtie A)	
de la précision des informations cartographiques VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, effoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements seaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée somme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (f) VP.250 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau (f) VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de roui : 10 points non : 0 point VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au noins 3 ans)	VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les			
14 15 16 17 18 18 19 19 19 19 19 19	tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, conditions (9) point (90%) 14 VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements electromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des caux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée (90%) 10 VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou (90 iii 10 points (90 iii 10 points (90 iii 10 iii 10 points (de la précision des informations cartographiques	0 \ 15 :		
Pinventaire des réseaux VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements electromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des aux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou C'inventaire des réseaux (4) VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseaux VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi non : 0 point Non 10 voil : 10 points non : 0 point Non 20 voil : 10 points non : 0 point Non 20 voil : 10 points non : 0 point Non 20 voil : 10 points non : 0 point Non 20 voil : 10 points non : 0 point Non 20 voil : 10 points non : 0 point Non 20 voil : 10 points non : 0 point Non 20 voil : 10 points non : 0 point Non 20 voil : 10 points non : 0 point	VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de		Oui	14
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) WP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) WP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie WP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) WP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements electromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des aux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée somme effectuée) WP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou prinventaire des réseaux (4) WP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou prinventaire des réseaux (4) WP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau sus d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent WP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent WP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	l'inventaire des réseaux	conditions	Oui	
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, conditions (3) oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des		000/	
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, effoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements electromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée vP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou vP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou vP.250 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau vP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en vP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, effoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements electromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée vP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou vP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou vP.250 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau vP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en vP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	VD 255 Designante de distinéeire de méseaux mosmille quel l'importaine des	0 à 15 mainte agus		
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements electromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des caux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée somme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou vi : 10 points non : 0 point vi : 10 po			90%	14
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, oui : 10 points non : 0 point VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des caux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée non : 0 point VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou vP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau vP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (75 points au moint été obtenus en été obtenus en partie A et B) (76 à 15 points sous conditions (3) (77) point (79) point (70 à 15 points sous conditions (3) (79) point (70 à 10 points non : 0 point (71 broints non : 0 point (72 broints non : 0 point (73 broints non : 0 point (74 broints)	reseaux mentionne la date ou la periode de pose	conditions		
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, oui : 10 points non : 0 point VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des caux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée non : 0 point VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou vP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau vP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (75 points au moint été obtenus en été obtenus en partie A et B) (76 à 15 points sous conditions (3) (77) point (79) point (70 à 15 points sous conditions (3) (79) point (70 à 10 points non : 0 point (71 broints non : 0 point (72 broints non : 0 point (73 broints non : 0 point (74 broints)	PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET	DE GESTION DES	RESEAU	X
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements d'electromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (f) VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) 14 Oui 10 Oui	(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on	t été obtenus en partie	A et B)	
mentionne l'altimétrie VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements effectuée modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4) VP.250 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) Conditions (3) Oui : 10 points non : 0 point	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux	0 à 15 points sous	000/	1.4
refoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4) VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	mentionne l'altimétrie		90%	14
refoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4) VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement,	oui : 10 points	0	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des caux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée vous effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4) VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en versouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) Oui : 10 points non : 0 point Non 0		non: 0 point	Oui	10
eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4) VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements	•		
caux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4) VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des	oui: 10 points	O .	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4) VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) Oui : 10 points oui : 10 points non : 0 point Non 0	eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée		Oui	10
I'inventaire des réseaux (4)	comme effectuée)	_		
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) Oui : 10 points non : 0 point Non 0 Oui : 10 points non : 0 point Non 0	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou	oui : 10 points	Oui	10
désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) Oui 10 points oui : 10 points non : 0 point Non 0	l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	non : 0 point	Oui	10
Non 0 véseulement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif,	: . 10:		
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) Non 0 0 0 0 0 10 points non : 0 point Non 0 0 0 10 points non : 0 point	désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de		Oui	10
d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi oui : 10 points non : 0 point vésultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) Non 0 0 0 0 0 10 points non : 0 point Non 0	réseau	non : 0 point		
contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) Non 0 0 1NON 0 0 1NON 0 0 1NON 0 0 10 10 10 10 10 10 10 10	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel			
contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) Non 0 0 1NON 0 10 point Non 0	d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi	oui : 10 points	Non	
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) oui : 10 points non : 0 point Non 0	contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en	non: 0 point	INUII	
renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) Oui : 10 points non : 0 point Non 0	résultent			
moins 3 ans) Non on: 0 point non: 0 point	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de	oui · 10 noints		
moins 5 ans)	renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au	-	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B) 120 - 97	moins 3 ans)	non . o ponii		
101AL (mulcateur 1202.2D) - 97	TOTAL (indicatour P202 2P)	120		07
	101AL (IIIQICACUI 1202,2D)	120	_	71

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 97 pour l'exercice 2024 (97 pour 2023).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Bourg Sud	3,5	100	100
Station d'épuration Bourg Nord	6,42	100	100
Station d'épuration ZA Les Camps	0,89	0	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

9

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Bourg Sud	3,5	100	100
Station d'épuration Bourg Nord	6,42	100	100
Station d'épuration ZA Les Camps	0,89	0	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2023).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Bourg Sud	3,5	100	100
Station d'épuration Bourg Nord	6,42	100	100
Station d'épuration ZA Les Camps	0,89	0	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration Bourg Sud :

Filières mises en oeuvre	tMS	
Valorisetian socials	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Commostoro	Conforme	
Compostage	Non conforme	
T	Conforme	
Incinération	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers tille STEO	Non conforme	
A /	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration Bourg Nord :		
Filières mises en oeuvre		tMS
771	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
T	Conforme	
Incinération	Non conforme	
E CONTINUE (I)	Conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		
Station d'épuration ZA Les Camps : Filières mises en oeuvre		tMS
Theres mises en ocuvic		tivis
Valorisation agricole	Conforme	
	Non conforme	
Compostage	Conforme	
composing:	Non conforme	
Incinération	Conforme	
memeration	Non conforme	
E CTELL(I)	X Conforme	7
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
	Conforme	
Autre:	Conforme Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		7

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (_____% en 2023).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portéesà l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

nombre de demandes d'indemnisation taux de débordement des effluents pour 1000 hab = $\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2023).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et — si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public — dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 0

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = $\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} *100$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2023).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0% (0% en 2023).

3.10. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

	ention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la ère ne l'est	Exercice 2023	Exercice 2024	
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui	
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non	
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non	
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui	
Les 40	points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui	
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui	
Pour l	Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		Non	
Pour l	es secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non	

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2023).

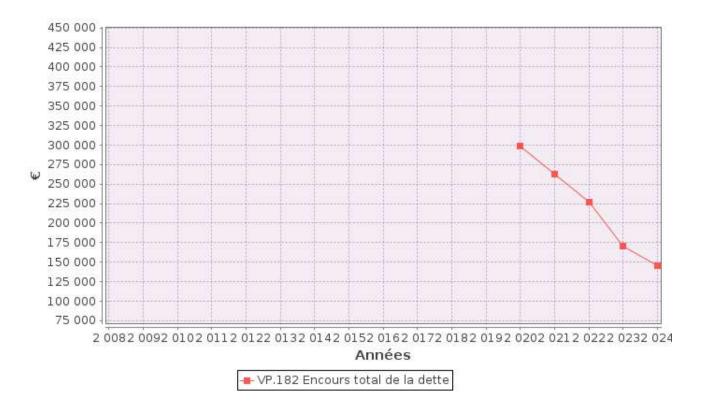
3.11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	171 073	145 347
Epargne brute annuelle en €	59 493	42 616
Durée d'extinction de la dette en années	2,9	3,4



3.12. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

 $taux \ d'impayés \ sur les factures de l'année précédente = \frac{tel \ que \ connu \ au \ 31 \ décembre \ de \ l'année \ en \ cours}{chiffre \ d'affaires \ TTC \ (hors \ travaux) \ au \ titre \ de \ l'année \ précédente} *100$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	830	510
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	36 615	37 019
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	2,27	1,38

3.13. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).		
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues	[X] Oui	[□] Non
Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur :		
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0		
taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une}}{\text{nombre total d'abonnés du service}}$	trace écrite	000

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1.Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	20 584	955
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (mont	ant restant dû en €)	171 073	145 347
Mantant and anni danni li anni an C	en capital		
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts		

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de €	(€en	2023).
---	-------	--------

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation des réseaux de collecte Rues du Parc des Sports et Pierre Poujol	2026	171 862 € HT

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance et en a accordé	
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2024	$(0 \in /m^3 \text{ en } 2023).$

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	500	510
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	7
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,72	1,81
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,37%	92,62%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	97	97
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0